

2025 05 08

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
07/05/2025

Date d'affichage
19/05/2025

Objet de la délibération
Urbanisme : Maison Bourque – Autorisation d'entamer les discussions avec les héritiers

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



Envoyé en préfecture le 20/05/2025
Reçu en préfecture le 20/05/2025
Publié le
ID : 025-212505325-20250513-20250508-DE

Séance du 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. FABREGUES Daniel, M. GAULARD Claude, M. MOREL Christian, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, Mme PRAOM Margaux, Mme BELLEVILLE Marion, M. Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

**Mme RAHON-SIMON Delphine donnant pouvoir à M. MARECHAL Cyril
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
M. PELLETIER Charles-Emmanuel donnant pouvoir à M. VUILLEMIN Benoit**

Était absent :

M. MALIVERNAY Jean-Baptiste

Mme GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
VU la lettre reçue en mairie en date du [à compléter], par laquelle les héritiers de la famille Bourque ont fait part de leur souhait de vendre à la commune la maison leur appartenant, située au centre du village ;

Considérant l'intérêt que représente pour la commune l'acquisition de ce bien, notamment en raison de sa situation stratégique et de ses potentiels usages futurs (aménagement, services publics, patrimoine communal, etc.) ;

Considérant qu'il convient, avant toute décision définitive, d'entamer des discussions avec les héritiers afin d'évaluer les conditions de la vente, notamment juridiques, techniques et financières,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

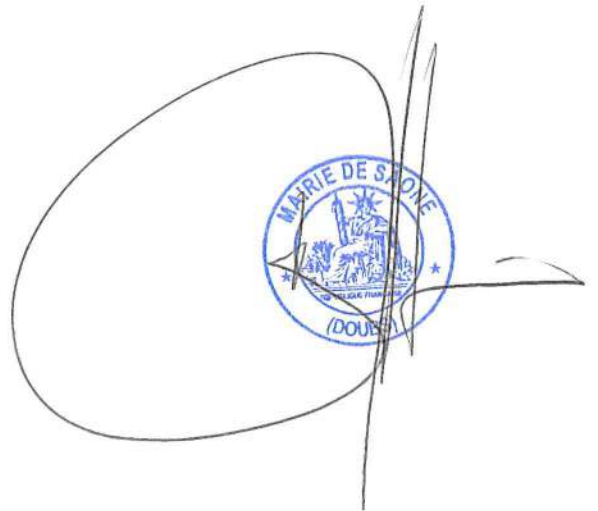
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les discussions avec les héritiers Bourque, en vue de l'éventuelle acquisition par la commune de la maison leur appartenant, située au centre du village.
- Monsieur le Maire est également autorisé à diligenter toute étude ou expertise nécessaire à l'évaluation du bien et à la préparation de cette éventuelle acquisition.
- Une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Municipal pour autoriser l'acquisition, une fois les négociations abouties et les conditions fixées.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 13 mai 2025

M. le Maire de Saône,

Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

- **PREFECTURE DE BESANÇON**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État